

Modèle de formulaire de rétractation

(Si vous souhaitez vous rétracter du contrat, alors remplissez ce formulaire et renvoyez-le-nous.)

À:

printworld.com GmbH
Messering 5
01067 Dresde, Allemagne

Telefax: 0049 (0) 3242 504710
service@printworld.fr

Par la présente, je me rétracte / nous nous rétractons (*) du contrat que j'ai / nous avons (*) conclu relatif à l'achat des marchandises (*) suivantes / la fourniture des prestations (*) suivantes

Date de commande (*) / Date de réception (*) _____

Nom du / des consommateur(s) _____

Adresse du / des consommateur(s) _____

Signature du / des consommateur(s) (uniquement pour une rétractation sur papier)

Date _____

(*) Rayer la mention inutile

Art. 13 Procédure de règlement des litiges avec un bureau de conciliation pour les consommateurs

Le Fournisseur n'est pas obligé ni disposé à participer à une procédure de règlement des litiges avec un bureau de conciliation pour les consommateurs

Art. 14 Dispositions finales

- (1) Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique aux contrats conclus entre le Fournisseur et le Client à l'exception de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les prescriptions légales relatives à la restriction du choix du droit applicable et à l'applicabilité de prescriptions obligatoires émanant en particulier du pays de résidence habituelle du Client en tant que consommateur restent inchangées.
- (2) Dans la mesure où le Client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, la juridiction compétente pour tous les litiges découlant des relations contractuelles entre le Client et le Fournisseur est celle du siège du Fournisseur.
- (3) Si certains points du présent contrat sont frappés d'invalidité, les autres parties conservent leur caractère obligatoire. Les points caducs sont remplacés par les prescriptions légales, dans la mesure où de telles prescriptions existent. Si une telle situation se révélait être une contrainte excessive pour une partie au contrat, le contrat deviendrait alors caduc dans son intégralité.

Version: 21.06.2023